

**L'An Deux Mille Neuf, le SEIZE DECEMBRE** à 18H00, le Conseil Municipal de TOURLAVILLE dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **M.ROUXEL (Maire)**  
**PRESENTS** – M. ROUXEL (Maire) – MM. GOUREMAN – LEROUX – Mme DUBOST – MM. LEONARD – LEPOITTEVIN – LIOT – Mmes CREN – SEBIRE – LORIMIER – MESNIL (à partir de 18H35) – SOURISSE – DELAUNAY – M. LE MIEUX – Mme RENARD – M. VIGNET – Mmes FATOME – LEFEVRE – GESNOUIN – M. HARANT – Mme LETOURNEUR – M. LELONG – Mme ROGER – M. BOUQUET – Mme BLED – MM. LOAS – NOLLEAU – BLAIZOT – Mme BLAIZOT – M. PAIS  
**ABSENTS EXCUSES** – Mme MESNIL (pouvoir à M. LEONARD jusqu'à 18H35) – M. LEPELLETIER (pouvoir à M. LE MIEUX) – M. BURNOUF (pouvoir à André ROUXEL)  
**ABSENT NON EXCUSE** – M. PINEL  
M. BOUQUET conformément à l'art. L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire

## **OBJET – Eveil culturel – convention passée avec les communes de l'agglomération**

Il est rappelé à l'Assemblée qu'une convention a été signée le 17 octobre 2000 et renouvelée le 16 janvier 2004 avec les villes de Cherbourg-Octeville, Equeurdreville et La Glacerie pour l'organisation en réseau des spectacles d'éveil culturel à destination des enfants de 0 à 3 ans.

Trois avenants annuels successifs ont été acceptés par l'assemblée en 2007, 2008 et 2009, prolongeant la convention jusqu'au 31 décembre 2009.

Après concertation des différentes villes, il est proposé de signer une nouvelle convention, sur les mêmes bases que la précédente, pour une durée de trois ans, sachant que chaque ville a la possibilité de dénoncer celle-ci avant le 31 mai de chaque année, cette résiliation prenant effet le 31 décembre de l'année en cours.

Pour mémoire, la répartition budgétaire est ainsi faite entre les villes après déduction des subventions :

- Cherbourg-Octeville : 46 %
- Equeurdreville-Hainneville : 23 %
- Tourlaville : 23 %
- La Glacerie : 8 %

Le Conseil Municipal est invité à donner son accord sur la conclusion d'une nouvelle convention inter communale relative à l'éveil culturel.

Le Conseil Municipal

VU l'avis de la commission de l'éducation et de la petite enfance et de la commission des finances, ressources humaines et nouvelles technologies

APRES en avoir délibéré

ACCEPTE la convention à passer avec les villes de Cherbourg-Octeville, Equeurdreville et La Glacerie pour la poursuite de l'Eveil culturel, pour une durée de 3 ans et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Le Maire,

**André ROUXEL**